

Soixante ans de réduction du temps de travail dans le monde

Gérard Bouvier et Fatoumata Diallo, division Synthèses des biens et services, Insee

Depuis 1950, la durée annuelle du travail a baissé dans tous les pays développés. Tout d'abord sous l'effet de la salarisation de l'emploi, puis par la réduction de la durée annuelle du travail des salariés à temps complet. Depuis une trentaine d'années, elle résulte également du développement du temps partiel. Ce dernier facteur a un peu moins joué en France depuis la mise en place des 35 heures.

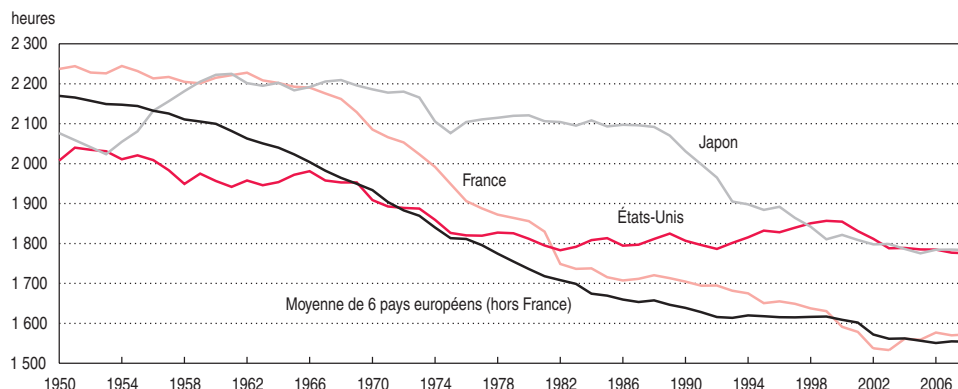
En près de 60 ans, la durée du travail a baissé d'environ 25 % sur un panel de dix pays ayant un PIB par habitant parmi les plus élevés (*graphique 1*). Plusieurs facteurs ont contribué à cette baisse : la salarisation des économies tout d'abord, la diminution de la durée hebdomadaire collective et l'augmentation du nombre de jours de congés ensuite, le développement du travail à temps partiel enfin. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la nécessité du redémarrage des économies s'est partout imposée, induisant une forte demande de travail et des volumes horaires de travail conséquents. En 1950, les durées annuelles de travail se situaient largement

au-dessus des 2 000 heures par an (*tableau 1*). Jusqu'au milieu des années 1960, le repli du non-salariat entraîne mécaniquement une baisse, modérée, de la durée annuelle moyenne du travail (*définitions*), les non-salariés ayant un temps de travail supérieur à celui des salariés.

Alors que la tendance à la salarisation des économies se poursuivait, la baisse s'est accentuée à la fin des années 1960, puis dans les années 1970. Dans un contexte économique très favorable, les forts gains de productivité apparente du travail ont permis de desserrer la demande en main-d'œuvre et les tensions sur le marché du travail, et donc de réduire la durée travaillée. Cette réduction s'est faite via la baisse du nombre d'heures supplémentaires ou l'octroi de journées supplémentaires de congés. Avant même le premier choc pétrolier, le volume horaire de travail moyen a donc commencé à diminuer de façon marquée. Le ralentissement de l'activité dans les années 1970 a été un autre facteur de baisse : la demande de travail étant moins intense, la réduction des heures supplémentaires s'est poursuivie. La lutte contre le chômage est en outre passée par la baisse de la durée collective du travail ou le développement du travail à temps partiel.

Parmi les pays développés, les durées annuelles étaient ainsi majoritairement de moins de 1 800

① Les durées annuelles de travail



Lecture : en 2007, la durée annuelle du travail est de 1 570 heures en France et en moyenne simple de 1 555 heures dans six autres pays européens (Allemagne, Italie, Pays-Bas, Espagne, Suède et Royaume-Uni).

Source : Base de données du Groningen Growth Development Center (GGDC).

heures au milieu des années 1980. Depuis cette date, les durées hebdomadaires des temps complets et la part des non-salariés se sont progressivement stabilisées dans la plupart des pays développés, si bien que la baisse de la durée annuelle de travail est redevenue plus modérée. Elle résulte cette fois d'un nouveau phénomène : celui du développement du temps partiel.

De 1 410 heures aux Pays-Bas à 2 170 heures en Corée du Sud

En 2007, la durée moyenne est de 1 620 heures par an dans les 10 pays observés. Elle est inférieure à cette moyenne aux Pays-Bas, en Allemagne en France et en Italie, et bien supérieure aux États-Unis ou au Japon. Ces écarts s'expliquent surtout par des différences en termes de nombre de jours travaillés, de durées hebdomadaires mais aussi par l'importance relative du temps partiel. En revanche, le taux d'emploi (*définitions*) ou les différences de structures par

branches d'activité ne jouent pas un rôle notable dans ces écarts (*tableau 1*).

En soixante ans, aux Pays-Bas et en Allemagne, les actifs ayant un emploi sont passés de plus de 2 300 heures annuelles de travail à environ 1 400 heures. Aux États-Unis, la baisse n'a été que de 200 heures et depuis 30 ans le temps de travail y est remarquablement stable. L'Italie et le Royaume-Uni ont suivi un rythme intermédiaire. En Suède, la durée de travail s'est stabilisée dès le début des années 1980. De 1990 à 2007, la durée remonte de 1 560 à 1 600 heures. Cette augmentation fait suite à la grande crise traversée par ce pays entre 1990 et 1992. En Espagne et au Japon, cette décrue s'est amorcée plus tardivement : à la fin des années 1970 en Espagne et à la fin des années 1980 au Japon ; aujourd'hui on travaille dans ces deux pays environ 1 800 heures par an. En Corée du Sud, où le non-salariat est encore fréquent et le temps partiel peu développé, la durée est longtemps restée stable à un niveau élevé : plus de 2 400 heures annuelles jusqu'aux années 1990, une baisse s'étant amorcée depuis.

Jusqu'au milieu des années 1960, la salarisation est le principal facteur de baisse en France

Les grandes tendances et facteurs de la baisse de la durée annuelle du travail, observées dans le panel des 10 pays développés, sont à l'œuvre en France. Accompagnant le déclin de l'emploi agricole, le taux de salarisation (rapport du nombre de salariés au nombre de personnes ayant un emploi), est passé de 65 % en 1950 à 76 % en 1965 (*tableau 2*). Au cours de cette période, la salarisation de l'emploi a été le principal facteur de la baisse : la durée annuelle de l'ensemble des actifs en emploi s'est réduite de près de 0,4 % par an en moyenne (soit 140 heures) bien que celle des seuls salariés soit restée stable. En particulier, l'octroi aux salariés d'une troisième semaine de congés a été compensée par une hausse des durées hebdomadaires, en raison des besoins importants de main-d'œuvre et de la situation tendue du marché du travail.

Entre le milieu des années 1960 et aujourd'hui, le taux de salarisation a continué d'augmenter pour se stabiliser

1 Principales données sur l'emploi dans dix pays

	1950	2007				
	Durée annuelle (heures)	Durée annuelle (heures)	PIB / hab (\$ 2007)	Taux d'emploi (%)	Temps partiel (%)	Salarisation (%)
Pays-Bas	2 300	1 413	36 600	72	47	87
Allemagne	2 370	1 432	32 200	67	26	88
France	2 230	1 559	32 300	63	17	91
Italie	2 170	1 566	29 800	58	14	74
Suède	2 020	1 601	34 900	74	25	89
Royaume-Uni	2 110	1 607	33 400	72	25	90
Espagne	2 050	1 775	28 600	65	12	82
Japon	2 080	1 784	32 200	70	19	87
États-Unis	2 010	1 785	44 200	72	13	92
République de Corée	nd	2 165	22 700	63	9	68

Lecture : en 1950, la durée annuelle du travail était de 2 230 heures en France, elle n'est plus que de 1 559 heures en 2007. Le PIB par habitant est de 32 300 \$, le taux d'emploi de 63 % ; les travailleurs à temps partiel représentent 17 % de la population active ayant un emploi et les salariés 91 %.

Sources : durées annuelles et PIB / habitant : base de données du GGDC ; salarisation : base de données de l'OCDE ; taux d'emploi et temps partiel : données Eurostat pour les pays de l'Union européenne, données OCDE pour les autres.

2 Contribution de la salarisation à la réduction de la durée du travail depuis 1950 en France

	1950	1958	1966	1974	1982	1990	1998	2006
Taux de salariés (en %)	65	71	76,2	82,1	84,6	87	90,3	91,1
Durée annuelle de travail dont :	2 342	2 224	2 199	1 942	1 766	1 705	1 637	1 541
salariés	1 952	1 920	1 952	1 763	1 615	1 585	1 532	1 451
Évolution de la durée annuelle par rapport à 1950		-118	-143	-400	-576	-638	-705	-802
Effet de la salarisation		-81	-143	-189	-203	-232	-243	-253
Contribution de la durée des salariés		-37	0	-211	-373	-406	-462	-549

Lecture : entre 1950 et 1974, la durée annuelle a baissé de 400 heures qui se décomposent en 211 heures dues à la diminution de la durée du travail des salariés et 189 heures imputables à la salarisation.

Source et calculs : Insee (comptabilité nationale).

à près de 90 % depuis une dizaine d'années ; sur cette période, sa contribution à la réduction de la durée annuelle du travail a été de seulement 100 heures sur une réduction totale de 650 heures. Dans quasiment tous les pays, le déclin général de l'emploi agricole a déterminé le rythme et l'ampleur de la salarisation qui atteint aujourd'hui un taux proche de 90 %, comme en France. Dans certains pays (Royaume-Uni, Pays-Bas, Suède), la salarisation est même en léger recul depuis quelques années. En Corée et en Italie, ou encore en Espagne, les taux ont augmenté mais demeurent plus bas qu'ailleurs, autour de 70 %. Ces taux de salarisation moins élevés s'expliquent en partie par le poids des branches d'activités agricoles et de construction. Ces différences de taux n'expliquent toutefois qu'une petite partie des écarts de durée annuelle de travail entre pays : à proportions de salariés comparables entre le Japon et les Pays-Bas d'une part, ou la France et les États-Unis d'autre part, les durées annuelles moyennes peuvent être fort différentes (tableau 1).

Fin des années 1960 - début des années 1980 : en route vers les 39 heures en France

En France, pour les salariés à temps complet, l'essentiel de la baisse de la durée hebdomadaire s'est accompli entre 1966 et 1982. Elle est passée d'environ 45,5 heures à un alignement sur la durée légale, soit 40 puis 39 heures en 1982 (tableau 3). Cette baisse a contribué pour 260 heures à la baisse de 337 heures de la durée annuelle moyenne sur la période.

Jusqu'au milieu des années 1970, les gains importants de productivité apparente du travail ont engendré de

moindres tensions sur le marché du travail. Ils ont permis cet alignement sur la durée légale (donc un moindre recours aux heures supplémentaires) et l'accroissement du nombre de jours de congés (troisième semaine de congé en 1956, quatrième en 1968).

Puis la rupture dans le rythme de croissance à partir des années 1970 a induit un tarissement de la demande de travail et un recours toujours moindre aux heures supplémentaires. Les mesures prises pour freiner la hausse du chômage ont favorisé le temps partiel ou les réductions collectives du temps de travail (en 1982, baisse de la durée à 39 heures, cinquième semaine de congé, baisse de la durée légale avec les lois de 1998 et 2000). Ainsi, de 1982 à 1998, la durée hebdomadaire a légèrement baissé, contribuant pour moitié à la baisse d'environ 80 heures de la durée moyenne. Le quasi doublement de la proportion de salariés à temps partiel entre 1990 et 1998 a été le facteur essentiel de baisse de la durée moyenne : la proportion de salariés à temps partiel est passée de 9,5 % en 1990 à 15,0 % en 1998 sur le seul champ concurrentiel, contribuant pour environ 40 heures à la baisse d'ensemble.

Les mutations de la composition de l'emploi (déclin de l'emploi industriel, croissance des emplois de services, plus souvent à temps partiel) ont également contribué à cette baisse de la durée, dans une moindre mesure.

Fin des années 1970 : montée générale du temps partiel dans l'ensemble des pays développés

Depuis la fin des années 1970, la hausse du travail à temps partiel est un autre trait commun aux pays développés. Il concerne davantage les femmes

que les hommes, et, de façon non indépendante, il est plus répandu dans les services que dans l'industrie. Ce développement n'a toutefois pas été de même ampleur partout si bien qu'en 2007 la proportion d'emplois à temps partiel est bien plus élevée dans certains pays européens (47 % aux Pays-Bas, 25 % au Royaume-Uni et en Allemagne) qu'en France (17 %), aux États-Unis (13 %) ou en Corée (9 %). Ces différences peuvent expliquer une partie des écarts de durée moyenne entre pays.

Le temps partiel a deux facettes : d'un côté, il peut être subi, comme c'est souvent le cas dans des branches et des professions faiblement rémunératrices ; de l'autre, il peut être voulu, dans une perspective de conciliation des contraintes familiales et professionnelles. L'exemple des Pays-Bas est emblématique, avec un taux d'emploi élevé et une proportion d'emplois à temps partiel très développée, surtout chez les femmes, celles-ci travaillant le plus souvent dans des activités de services à faible durée annuelle par employé. Le temps partiel peut alors s'interpréter comme une autre forme de partage du temps de travail, reposant sur des choix individuels.

En France, la proportion de temps partiels est relativement plus faible que dans les autres pays. La baisse récente de la durée moyenne annuelle est donc imputable à la réduction collective du temps de travail : baisse de la durée pour les salariés à temps complet sous forme de réduction effective de la durée hebdomadaire travaillée ou de réduction du nombre de jours travaillés (« journées de RTT »). Avec les lois Robien (1996) puis Aubry (1998, 2000), la durée du travail hebdomadaire théorique (*définitions*) des salariés a de nouveau nettement baissé, passant de 38,4 en 1998 à 35,9

③ Contribution de la baisse de la durée hebdomadaire à la réduction de la durée annuelle, depuis 1950

	1950	1958	1966	1974	1982	1990	1998	2006
Durée hebdomadaire annuelle	45,1	45,5	45,6	42,7	39,4	38,5	38,4	35,9
Durée annuelle pour les salariés	1 952	1 920	1 952	1 763	1 615	1 585	1 532	1 451
Évolution de la durée annuelle des salariés par rapport à 1950 dont :	0	-32	0	-189	-337	-367	-420	-501
- effet de la durée hebdomadaire		17	20	-103	-240	-275	-280	-380
- autres effets		-49	-20	-86	-97	-92	-140	-121

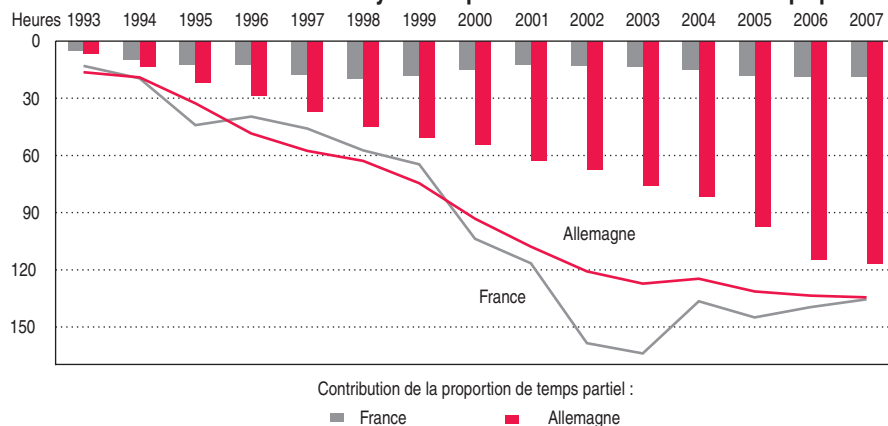
Lecture : en 1982, la durée annuelle des salariés a baissé de 337 heures depuis 1950. Cette baisse se décompose en 240 heures dues à la baisse de la durée hebdomadaire des salariés et 97 heures imputables aux autres effets, principalement le passage de deux à cinq semaines de congé mais aussi le développement du temps partiel. À compter de 1998, les effets de la durée hebdomadaire comprennent également les effets liés aux jours de réduction du temps de travail octroyés.

Source : Insee, comptabilité nationale, calculs Insee.

heures en 2006. Cette baisse a contribué pour 100 heures à la baisse d'ensemble entre 1998 et 2006. Le développement du temps partiel s'est stabilisé dans le même temps, certains employés à temps partiel ayant même pu passer à temps complet à l'occasion du passage « aux 35 heures ».

Globalement, la baisse de durée annuelle moyenne du travail est similaire en Allemagne et en France entre 1992 et 2006, soit environ 135 heures (*graphique 2*). Mais en Allemagne, elle s'explique principalement par la hausse du temps partiel.

② Baisse de la durée annuelle moyenne depuis 1992 et contribution du temps partiel



Lecture : en 2000, la durée annuelle du travail avait baissé de 104 heures en France et de 93 heures en Allemagne par rapport aux niveaux de 1992. Sur ces 104 heures, 15 heures sont dues au développement du temps partiel, alors qu'en Allemagne cette contribution est de 54 heures (sur les 93 heures).

Sources : GGDC (durées annuelles), Eurostat (temps partiel), calculs Insee.

Décomposition de la durée en différentes contributions

L'exemple de la salarisation

Quantitativement, la durée d'ensemble D s'obtient comme une moyenne pondérée de la durée des salariés et des non salariés : $D = D_S s + D_{NS} (1 - s)$, s désignant la part de salariés.

On peut réécrire : $D = D_S C$, C représentant le facteur de correction dû aux non-salariés.

Entre deux dates : $D' - D = D'_S C' - D_S C$ soit en première approximation :

$$D' - D = (D'_S - D_S) C + D'_S (C' - C).$$

Le premier facteur donne la contribution de la variation de la durée des salariés à la durée totale, le second celle de la salarisation. Cette formule est d'autant plus précise que les dates sont proches, on calcule donc ici les contributions année par année, que l'on somme par période.

On calcule ainsi les contributions de la réduction de la durée hebdomadaire d'un temps complet H à la durée annuelle des salariés en factorisant : $D_S = HF$.

F est le quotient de D_S sur H , qui permet de prendre en compte les contributions « autres » (congrés, temps partiel, ...) indistinctement.

De même, on peut écrire $D_S = D_{TC} (1 - p) + D_{TP} p$, ou p étant la proportion de temps partiel. Cette expression peut se factoriser : $D_S = D_{TC} P$.

P représente le facteur de correction dû au temps partiel. On voit que pour des valeurs typiques (en France, D_{TP} / D_{TC} est assez stable et proche de 2/3), une variation d'1 point de p induit une variation d'un tiers de point seulement pour D_S .

Sources

La base de données du GGDC (Groningen Growth Development Center, www.ggdc.net) publie des données sur l'emploi et la durée du travail pour un grand nombre de pays. Toutefois, pour les périodes anciennes, les données sont seulement estimées, avec une précision parfois modeste, lorsque les données de comptabilité nationale manquent. Suivant les dates de mises à jour, les dernières publications des comptes nationaux ne sont pas immédiatement prises en compte.

L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique, www.oecd.org) propose en ligne une base de données sur l'emploi issues des comptabilités nationales des 30 pays membres, qu'elle a rassemblées. Cette base de données fournit un aperçu des performances et caractéristiques des marchés du travail des pays de l'OCDE, au regard de l'emploi, du chômage, de la durée d'emploi, du temps de travail et des salaires.

Définitions

Taux d'emploi : rapport entre la population ayant un emploi et la population en âge de travailler, soit âgée de 15 à 64 ans.

Durée annuelle moyenne de travail : rapport entre le volume total d'heures travaillées et le nombre de personnes ayant un emploi. Elle tient donc principalement compte du nombre de jours travaillés dans l'année, de la durée hebdomadaire d'un temps complet, de la proportion de salariés à temps partiel, de la durée moyenne d'un temps partiel. Ces éléments sont pris en compte avec leur variabilité par statut d'emploi (salarié et non-salarié) et par branche d'activité.

Durée hebdomadaire théorique : durée conventionnelle pour un temps complet, hors adaptations sous forme de jours de RTT par exemple.

Bibliographie

Marchand O. et Thélot C. (1997). *Le travail en France (1800-2000)*. Paris, éditions Nathan.

Artus P., Cahuc P. et Zylberberg A. (2007). *Temps de travail, revenu et emploi*. Rapport du CAE n° 68.

INSEE PREMIERE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2010

Abonnement annuel : ☐ 74 € (France) ☐ 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature _____

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Gilles Rotman
Rédacteurs :
L. Bellin, A.-C. Morin,
C. Perrel, C. Pfister
Maquette : RPV
Impression : Jouve
Code Sage IP101273
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2010

